



Montreuil, le 25 juin 2015

Monsieur Le Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Formation professionnelle et du Dialogue social. 127 rue de Grenelle 75700 Paris SP 07

Objet : demande de Licenciement de Daniel CRUGNOLA (UPM Raflatac).

LETTRE RECOMMANDEE AVEC ACCUSE RECEPTION

Monsieur le Ministre,

Nous venons, par la présente, attirer votre attention sur la demande de licenciement du Secrétaire du Comité d'Etablissement d'UPM RAFLATAC et représentant syndical au CCE d'UPM, Monsieur Daniel CRUGNOLA.

Après le refus de la DIRRECTE de licencier Daniel, la Direction, malgré des engagements pris, s'obstine contre ce salarié.

Cela fait 4 ans que ce salarié est trainé en justice pour des faits de grève auxquels la quasi totalité des salariés de la production a participé. Cet acharnement envers notre camarade Daniel tient du harcèlement anti représentation du personnel et anti FILPAC CGT.

Nous vous demandons, Monsieur Le Ministre, de suivre les attendus et la position de vos services de la DIRECCTE de la Meurthe et Moselle sur la demande de licenciement de Daniel CRUGNOLA.

Comptant sur votre diligence recevez, Monsieur le Ministre, nos plus sincères salutations.

Pascal DEBAY

Secrétaire Général UD CGT 54

Patrick BAURET
Secrétaire Fédéral

Union Départementale CGT – 2 rue Drouin -

54000 NANCY

Tèl: 03.83.32.37.58 -

E-mail: cgt-ud54@wanadoo.fr

FILPAC CGT- 263 rue de Paris – 93516 MONTREUIL

Tèl: 01 55 82 85 74 - Fax: 01 55 82 85 67